

Plan d'accès

📍 3 ter place de la Victoire, Bordeaux



Accès par tramway

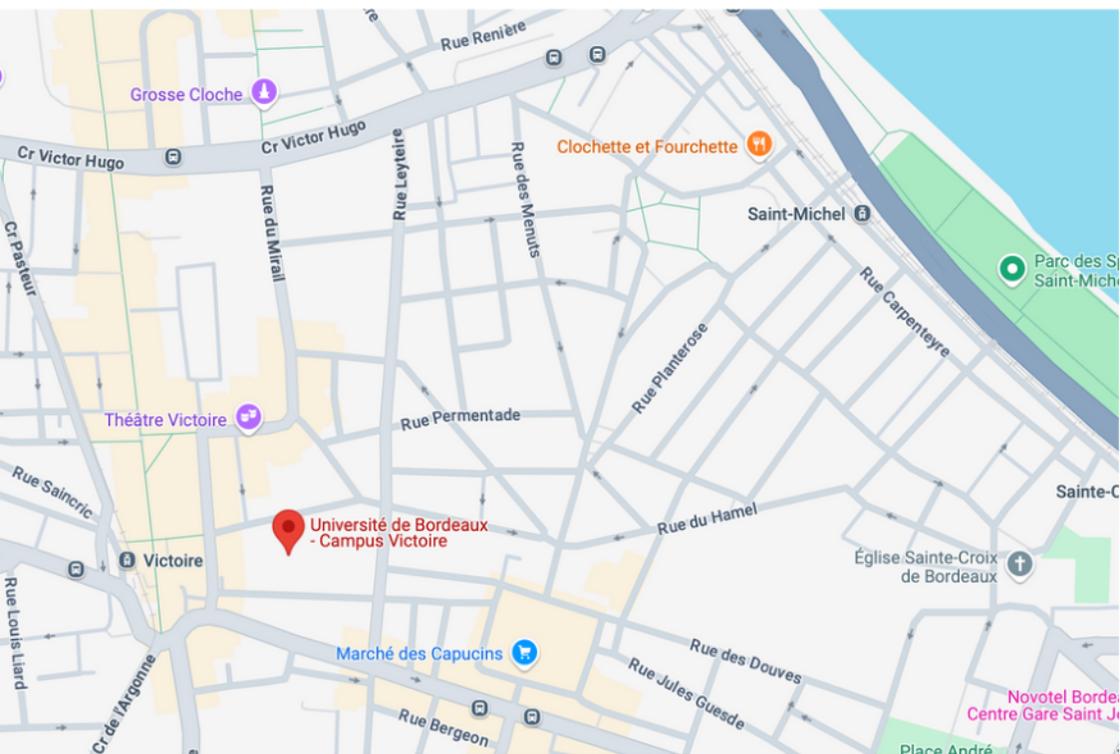
B

Arrêt : Victoire (moins de 200m)

Accès par bus

5 6 15 16 20 23 G

Arrêt : Victoire (moins de 300m)



université
de BORDEAUX



Colloque

Le domicile au coeur du vieillissement

Journée d'échanges et de réflexion



Judi 20 novembre 2025 9h-16h30



Université de Bordeaux,
3 ter place de la Victoire, Bordeaux, Amphi E

Cette journée s'adresse à tous les professionnels, proches et étudiants investis dans l'accompagnement des personnes âgées et des aidants à domicile.

Modalités :
présentiel et distanciel

**Inscrivez-vous
dès maintenant !**



Pour plus de renseignements, contactez le 05 56 79 96 41.

Pour plus de renseignements, contactez le 05 56 79 96 41.

Programme

9h ● **Accueil**

9h30-9h45 ● **Ouverture**

Alain VILLEZ, président ARCG
Pierre MAZET, directeur du collège Sciences de l'Homme, Université de Bordeaux

9h45-10h45 ● **Chez soi, vieillir**

Jean-Jacques AMYOT, psychosociologue, ARCG

Le maintien à domicile en crise

Nathalie MANAUT, consultante médico-social
Alain VILLEZ, gérontologue, ARCG

10h45-11h45 ● **Table ronde : l'habitat partagé**

Anne SEMARD, directrice adjointe SOLIHA Centre Val de Loire, ARCG

Les démarches participatives dans la conception d'un domicile du projet d'habitat partagé

Laetitia RULLIER, codirectrice en charge de l'innovation sociale à Territoires des possibles
Marc LOSSON, membre Capdroits et Question de l'autre.

La politique de développement des habitats inclusifs en Gironde

Représentant du Conseil départemental de la Gironde

11h45-12h ● **Questions-Échanges avec la salle**

12h-12h30 ● **Les limites de l'accompagnement à domicile, du point de vue des professionnels**

Isabelle DONNIO, Psychologue chargée d'enseignement à l'EHESP, ARCG

14h15-15h15 ● **Table ronde : le domicile, entre intrusion et coopération**

Jean-Jacques AMYOT, psychosociologue, ARCG

Le domicile, un « lieu sacré » et un lieu de négociation permanente

Isabelle DURY, directrice CRIAS, ARCG
Jean-Paul EMERIAU, professeur honoraire de gériatrie à l'université de Bordeaux

La relation aidant / aidé au sein du domicile

Eric BAUZA, psychogérontologue

15h15-15h30 ● **Questions-Échanges avec la salle**

15h30-15h45 ● **Vivre et vieillir chez soi à Porto « Ville Amie des Aînés »**

Pr Antonio Fonseca, Université Catholique de Porto

15h45-16h15 ● **Enjeux éthiques du vieillissement à domicile**

Dr. Geneviève PINGANAUD, praticien hospitalier, pôle de gériatrie clinique du CHU de Bordeaux, membre de l'ERENA site Aquitaine

16h15-16h30 ● **Grand témoin**

Marie-Jo GUISSSET MARTINEZ, gérontologue, ARCG

Présentation de l'ARCG

L'Association du Réseau de Consultants en Gériatrie a été créée en 1991 à l'initiative de la Fondation de France et de l'UNIOPSS. Ce réseau accompagne les porteurs de projets innovants en s'appuyant sur une expertise de terrain et des valeurs fortes : regard positif sur le vieillissement, écoute des personnes concernées, respect des parcours de vie et priorité à la qualité de vie. Le réseau mène des travaux collectifs, publie régulièrement des analyses et organise des colloques pour partager ses réflexions.



Le colloque est organisé suite à la publication du nouvel ouvrage collectif de l'ARCG : **Le domicile au cœur du vieillissement**, éditions Chronique Sociale.

Le domicile est le lieu de toutes les attentions liées au vieillissement : identité du chez-soi, politiques, territoires, solitude, accompagnement, aidants, professionnels, éthique.

Cet ouvrage fait suite à la publication de : **Les aidants, entre solidarités privées et politiques publiques** sous la direction de Jean-Jacques Amyot, (2021), Éditions Erès.

Modalités d'inscription

Inscrivez-vous dès maintenant !

- **Plein tarif** : 55 € (livre inclus)
- **Etudiant** : 10 € (livre non inclus)
- **Etudiants DU** : gratuit



L'annulation d'inscription est possible **sans frais jusqu'au 31/10/2025 inclus**. Elle doit nous être signifiée par écrit (formation@oareil.fr). Si les droits d'inscription ont été réglés ils seront alors remboursés.

Au-delà du **03/11/2025**, l'annulation de l'inscription entraîne le **versement de 35% des droits d'inscription** à l'association.

L'absence le jour dit du participant, sauf motif exceptionnel (extrême gravité), ne fera pas l'objet d'un remboursement.